



Les espaces de coworking : des outils au service de la mobilité durable ?

—

Rapport final – Octobre 2019

—

BENTAYOU Gilles
HASIAK Sophie
MARREL Joris
PERRIN Emmanuel
RICHER Cyprien

Le présent rapport a été réalisé par le Cerema à la demande de la Direction générale des Infrastructures de Transports et de la Mer (DGITM) du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Il a été rédigé par :

- Gilles Bentayou (Cerema Centre-Est)
- Sophie Hasiak (Cerema Nord Picardie)
- Joris Marrel (Cerema Territoires et Ville)
- Emmanuel Perrin (Cerema Centre-Est)
- Cyprien Richer (Cerema Nord Picardie).

Il est issu des réflexions d'un groupe de travail comprenant, outre les rédacteurs précités, Julien Lecointre (Cerema Normandie Centre) et Marie-Laure Papaix (Cerema Territoires et Ville).

Ce groupe de travail a été successivement piloté par Florence Bordère, Marion Cauhopé et Joris Marrel (Cerema Territoires et Ville).

Le coworking rassemble dans un même espace de travail des individus n'appartenant pas à la même entreprise, dans le but de favoriser une dynamique collective porteuse d'innovation. Les espaces de coworking s'inscrivent dans le phénomène plus général des « tiers-lieux » (lieux intermédiaires entre le domicile et des lieux de travail plus traditionnels), et sont aujourd'hui en plein développement : selon les recensements effectués, on dénombrerait entre 700 et 1 000 espaces de coworking sur le territoire métropolitain en 2019. Si leur émergence il y a une dizaine d'années a procédé d'initiatives privées ou associatives, les espaces de coworking sont aujourd'hui de plus en plus largement soutenus par les collectivités territoriales.

Les espaces de coworking se trouvent en effet à la croisée d'intérêts multiples du point de vue de la puissance publique : soutien à l'économie numérique dans les cœurs de métropoles ; attractivité des territoires ruraux ; redynamisation de territoires en marge des métropoles avec le souci de proposer une réduction des navettes domicile-travail. Si la préoccupation économique – accompagnée d'une image moderne et innovante – reste encore au cœur des discours justifiant de développer ces espaces, d'autres arguments plus écologiques, liés aux impacts prétendument favorables sur la mobilité des usagers, sont désormais également avancés. Les espaces de coworking permettraient ainsi, aux yeux des responsables locaux, de concilier projets de développement du territoire et exigences du développement durable : en tendant à réduire les déplacements domicile-travail de leurs utilisateurs, les espaces de coworking contribueraient à la baisse des distances parcourues, à des gains sur les temps de déplacement liés ainsi qu'à la réduction de la congestion sur les routes.

De tels arguments restent néanmoins délicats à confirmer en pratique, ne serait-ce qu'en raison des confusions fréquentes entre le coworking et d'autres pratiques comme le télétravail, mais aussi d'une vision partielle des questions de mobilité limitée aux seuls déplacements domicile-travail. Au-delà des discours volontaires ou des travaux de modélisation, peut-on dès lors réellement affirmer que la pratique du coworking a un effet positif sur les mobilités, en réduisant les distances ou en incitant le cas échéant à changer de comportement de mobilité ?

En l'absence d'évaluation sur le sujet et pour tenter de répondre à cette question, le Cerema a mené en 2017 une étude spécifique auprès d'utilisateurs d'espaces de coworking de centres urbains, de villes moyennes et de territoires plus ruraux. Il en ressort que les usagers de ces espaces sont avant tout des indépendants ou des auto-entrepreneurs, beaucoup moins des salariés en télétravail. De ce fait, réduire ses déplacements n'est pas une raison essentielle dans le choix de faire du coworking : la recherche d'interactions sociales et professionnelles et d'un espace dédié au travail apparaissent bien plus prégnants. Pour ces utilisateurs non télétravailleurs, la fréquentation d'un espace de coworking engendre alors plus de déplacements qu'une situation de travail à domicile. Toutefois, pour les usagers des espaces de coworking situés en centre-ville, les déplacements sont courts (en général moins de 5 km) et s'effectuent souvent en marchant, à vélo ou en transports collectifs. Quant aux utilisateurs d'espaces de coworking situés dans les zones les moins denses, leur usage de la voiture est certes beaucoup plus fréquent, mais il peut être parfois optimisé et rationalisé au cours de la journée. Finalement, la plus forte réduction des kilomètres parcourus pourrait provenir des télétravailleurs, mais leur présence dans ces espaces reste encore minoritaire.

Au final, l'impact des espaces de coworking sur la mobilité apparaît donc plus mesuré qu'il n'y paraît de prime abord. Le développement de ces espaces se justifie alors moins par la volonté de réduire les déplacements que par d'autres arguments a priori plus pertinents : soutien à l'innovation, développement économique, proximité...

Table des matières

Introduction	5
1. Les espaces de coworking, des « objets » hybrides	7
Coworking, tiers-lieux... de quoi parle-t-on ?	7
Des lieux à la croisée d'intérêts multiples.....	10
Des métropoles aux espaces ruraux : la géographie évolutive du coworking	12
2. Les espaces de coworking : qu'en attendent les acteurs locaux en termes d'impacts sur les mobilités ?.....	14
Le coworking est d'abord pensé comme un outil au service du développement des territoires ..	14
Des gains attendus de temps de déplacement.....	15
Un effet positif anticipé sur le trafic routier	15
Une solution en faveur de la transition écologique	16
Les espaces de coworking, outils de changement des comportements de mobilité ?	16
3. Coworking et mobilité durable, une équation à plusieurs inconnues	18
Deux données essentielles : le type de travailleurs accueillis et la localisation des espaces de coworking	18
Peu d'enquêtes pour éclairer les liens entre coworking et mobilité	18
Qui sont les « coworkers » enquêtés ?	19
Quelle fréquence d'utilisation de l'espace de coworking ?	20
Pourquoi travailler dans un espace de coworking ?	21
Comment vient-on à l'espace de coworking ?	22
Au final, quels impacts du coworking sur les déplacements ?	22
Conclusion	25
Bibliographie dossier Coworking & Mobilité.....	26

Introduction

Le coworking, ou « cotravail »¹ en français, peut être défini en première approche comme un type d'organisation du travail fondé sur deux grandes caractéristiques : le partage d'un même espace de travail par des individus n'appartenant pas à la même entreprise (ou par des travailleurs indépendants), et le fait, par le réseau ainsi créé, de s'inscrire dans une dynamique collective censée favoriser l'innovation. Cette forme de travail a émergé en Californie dans les années 2005-2006 et a connu depuis un essor important dans les pays industrialisés. Depuis 2010, les espaces de coworking foisonnent en France sous des formes de plus en plus variées. On en dénombrerait aujourd'hui plus de 1 000 sur le territoire.

Les initiatives associatives ou coopératives ont d'abord initié ce développement, puis de grands groupes ont investi ce secteur très porteur. La puissance publique n'est pas en reste, qu'il s'agisse des collectivités développant divers programmes de soutien au coworking ou de l'État qui annonçait en septembre 2018 un plan de développement des « tiers-lieux de travail » et espaces de coworking à hauteur de 110 millions d'euros². Les prévisions officielles tablent sur un phénomène qui pourrait concerner 10 % des emplois à l'horizon 2030³. Les promesses faites par le coworking renvoient à des enjeux multiples : soutenir l'innovation dans les métropoles, favoriser la transition numérique, promouvoir le collectif, le collaboratif et le solidaire, redynamiser les espaces ruraux en perte de vitesse, offrir une attractivité économique nouvelle pour des villes moyennes... Le coworking répondrait en quelque sorte à tous ces objectifs, tout en offrant de surcroît une certaine conciliation entre performance au travail et décontraction...

En plus de ces atouts, déjà nombreux, les espaces de coworking se voient en outre bien souvent parés d'une vertu à la fois sociale et environnementale touchant à la mobilité quotidienne : créer des espaces de coworking, en particulier dans les périphéries des villes, permettrait d'y accueillir des travailleurs qui pourraient ainsi réduire les kilomètres parcourus quotidiennement pour accéder aux zones centrales. Le coworking comme phénomène économique, mais aussi social (développement des modes de travail collaboratifs, décroïsonnement intellectuel, solidarité retrouvée dans l'appartenance à une communauté de travail), peut-il réellement être mis au service d'une mobilité plus durable ? Induit-il chez ses utilisateurs des effets positifs sur leurs pratiques de mobilité ? Et, si oui, de quel ordre ?

Le présent document vise à explorer cette question, en synthétisant les connaissances disponibles sur le sujet et en mobilisant les résultats d'une enquête spécifique, qualitative et quantitative, réalisée par le Cerema auprès de gestionnaires et utilisateurs d'espaces de coworking. Un point sera fait tout d'abord sur les spécificités des espaces de coworking au sein de la galaxie des « tiers-lieux », et sur la manière dont ils se caractérisent et se développent en France. Puis, nous aborderons les impacts attendus du coworking sur la mobilité, en revenant sur la manière dont cette question est usuellement

¹ Le *Journal officiel de la République française* préconise depuis 2016 l'usage du terme français « cotravail » (*JORF* n°0181 du 5 août 2016), mais il demeure que le terme anglais est très majoritairement utilisé. C'est également le cas au Québec, où l'on voit pourtant régulièrement d'autres traductions plus précises : « espace de travail partagé », « espace communautaire de travail » ou « espace de travail collaboratif ». Le présent rapport adopte la dénomination en langue anglaise.

² https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/09/19/le-gouvernement-debloque-110-millions-d-euros-pour-le-coworking_5357314_3234.html

³ https://www.francetvinfo.fr/politique/gouvernement-d-edouard-philippe/coworking-un-phenomene-en-plein-essor_3005437.html

posée et anticipée. Enfin, nous présenterons les principaux enseignements des enquêtes disponibles en la matière, afin de tenter d'évaluer les impacts concrets du coworking sur la mobilité quotidienne.

1. Les espaces de coworking, des « objets » hybrides

Comme pour les « tiers-lieux », famille générique à laquelle ils sont rattachés, les définitions des espaces de coworking sont diverses, sans jamais tout à fait se recouper. Cette première partie présente ainsi, à défaut d'une vision univoque et définitive, les principales caractéristiques de ces espaces. Elle revient sur les grandes tendances du développement de ces lieux hybrides, sur leur diversité et sur les grands enjeux d'une géographie du coworking qui apparaît aujourd'hui elle aussi relativement diversifiée.

Coworking, tiers-lieux... de quoi parle-t-on ?

Qu'est-ce qui caractérise les espaces de coworking ? À en juger par la manière dont ils se donnent en général à voir sur leurs sites Internet, les espaces de coworking s'apparentent à des lieux de travail qui proposent des bureaux partagés ou individuels, des salles de réunion, un équipement informatique (postes de travail, imprimantes, routeur, etc.), des espaces de convivialité et de détente (cuisine, coin dédié aux jeux ou au repos, etc.) et un programme d'animations régulières organisé par une petite communauté d'utilisateurs particulièrement investis. La location d'espaces de travail y est possible suivant diverses formules d'abonnement allant de quelques heures par mois à plusieurs jours par semaine. L'utilisateur peut y profiter d'un environnement convivial, propice au travail, et d'un réseau professionnel qui lui permet de trouver des synergies nouvelles pour son activité.

Les espaces de coworking appartiennent au phénomène plus général des « tiers-lieux ». Popularisée par le sociologue américain Ray Oldenburg (Oldenburg, 1989), cette notion de tiers-lieu (*third-place*) désigne des espaces extrêmement divers (bibliothèques, cafés, espaces associatifs...), dont la caractéristique essentielle est qu'ils constituent des lieux intermédiaires entre le domicile et les lieux de travail habituels. Pour Ray Oldenburg, ces lieux essentiels à la convivialité, à la rencontre, à la vie sociale et à l'échange sont alors en perte de vitesse dans une Amérique où la périurbanisation (« *suburbanisation* ») et l'individualisation des modes de vie sont des phénomènes majeurs. Mais, alors qu'on les imaginait quasiment en voie de disparition à la fin des années quatre-vingt, ils connaissent au contraire un regain de vitalité depuis dix à quinze ans, lié à l'émergence d'un nouvel entrepreneuriat du numérique et à l'essor d'une économie de la créativité fondée sur les technologies de l'information.

Cela a pour conséquence que l'on assiste désormais à une démultiplication des variantes, déclinaisons et appellations nouvelles, faites d'anglicismes et de néologismes multiples : espaces de *coworking*, certes, mais aussi *fablabs*, *makerspaces*, *repair cafés*... autant d'appellations inconnues (ou presque) il y a dix ans, mais qui sont devenues aujourd'hui des figures incontournables de nouveaux lieux de l'économie numérique. Le tableau ci-dessous tente de préciser les spécificités qui caractérisent les différents types de tiers-lieux :

Tiers-lieu	Terme générique pour désigner différents types d'espaces partagés, à mi-chemin entre le foyer et le bureau en entreprise. Le tiers-lieu permet au grand public de concevoir et de réaliser des projets, de découvrir des innovations, de s'informer sur le monde du numérique, que ce soit dans le cadre d'une activité professionnelle ou d'un loisir, d'une passion.
Coworking space	L'espace de coworking est l'une des figures les plus connues de tiers-lieu. Espace de travail qui propose des bureaux partagés ou individuels, des salles de réunion, un équipement informatique, des espaces de convivialité et de détente et un programme d'animations régulières. Diverses formules de location sont en général possibles.
FabLab	Laboratoire de fabrication ouvert favorisant la démocratisation des technologies (numérique, électronique, imprimante 3D, etc.) et garantissant une innovation contributive via le recours à l' <i>open source</i> (les FabLabs doivent en théorie respecter une charte proposée à l'origine par le MIT : http://www.labfab.fr/charte-fablab/).
MediaLab	Le principe est identique au FabLab, mais pour fabriquer du contenu numérique, du multimédia.
LivingLab	Laboratoire « vivant » qui permet de tester des produits, des prototypes.
Makerspace	Espace de fabrication plus informel et autonome que la plupart des FabLabs, mais qui procède d'une même logique d'atelier de conception et de fabrication collaborative.
Hackerspace	Plus informel également, dédié à l'univers informatique, dans une approche de détournement (<i>hacking</i> =piratage), de création et de modification permanente de logiciels.
Repair Café	Lieu convivial dédié à la réparation de divers objets, qui valorise l'entraide et la solidarité. Animé par des experts du bricolage.
Télécentre	Espaces destinés à fournir à leurs utilisateurs des outils de travail à distance hors de leur domicile (cf. infra)
Centre d'affaires	Espaces et services à vocation professionnelle, mis à la location des entreprises (cf. infra)

Tiers-lieux : de quoi parle-t-on ?

Source : Portail de la médiation numérique (http://www.mediation-numerique.fr/actualite_fablabs-tiers-lieux-hackerspaces-makerspaces-espaces-de-coworking...-comment-sy-retrouver_62.html)

L'essor des tiers-lieux dédiés au travail

Outre cette fibre originelle qui puise dans des valeurs fondées sur le collaboratif et la convivialité comme ressources, les espaces de coworking se situent aussi dans une tendance de fond qui touche à l'évolution des modes d'organisation du travail dans divers secteurs d'activité, avec notamment l'accroissement du travail « nomade » (c'est-à-dire qui ne s'effectue ni dans des bureaux classiques d'une entreprise, ni dans ceux d'un client, ni au domicile) et du télétravail (Marzloff, 2013). Trois grandes figures de lieux pouvant accueillir ces pratiques dominent ici : outre les espaces de coworking déjà définis, les télécentres et les centres d'affaires matérialisent cette évolution.

Les centres d'affaires, tout d'abord, offrent des solutions flexibles de location de bureaux meublés et équipés et de services pour les professionnels. Ils se sont développés en répondant à la fois aux besoins des cadres et dirigeants de grandes entreprises, de plus en plus mobiles, et à ceux d'entreprises plus petites ne souhaitant pas s'engager sur des baux traditionnels. Si les premiers centres d'affaires remontent aux années 1970, cette activité est restée dynamique avec des grands groupes (Regus, Baya Axess) qui ont investi le secteur haut de gamme. Les grandes villes, les gares TGV ou leurs abords sont les territoires de prédilection des centres d'affaires. Bien que relevant davantage de produits immobiliers, les centres d'affaires recourent de plus en plus souvent à l'appellation « coworking » dans leur communication commerciale.

Les télécentres, pour leur part, fournissent à des salariés l'accès à des équipements informatiques et des services de communication censés être plus proches de leur domicile que de leur lieu de travail habituel. Les télécentres suivent une autre trajectoire. Le premier télécentre français serait apparu en 1996 dans le Vercors. En 2005, la DATAR voyait dans les télécentres un moyen de revitaliser les espaces

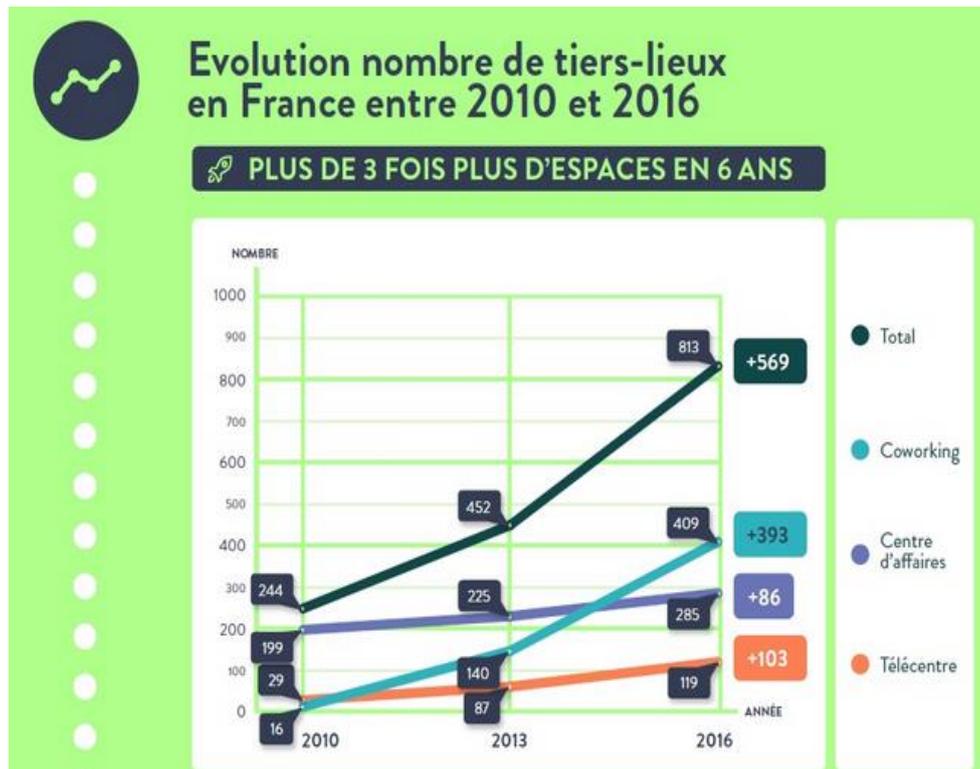
ruraux, en offrant la possibilité aux actifs de rester sur place tout en exerçant leur activité professionnelle « à distance ». Elle a lancé dans ce cadre un appel à projets dont les effets ont été relativement limités (Moriset, 2011). Aujourd'hui, le développement du télétravail⁴ pourrait alimenter le déploiement des télécentres, surtout dans les espaces ruraux et périurbains. Cependant, le télétravail reste essentiellement effectué à domicile, et les télécentres se muent eux aussi en espaces de coworking pour toucher d'autres publics que les seuls salariés télétravailleurs.

À la différence des deux catégories précédentes, les espaces de coworking ont d'abord émergé de façon très informelle dans les grandes métropoles mondiales, suivant un modèle autogéré. Leur développement a été particulièrement massif ces dernières années, avec un intérêt croissant de la part des politiques publiques qui tentent d'inciter à leur développement (par le biais d'appels à projets) ou à les accompagner (guides méthodologiques, subventions, etc.). C'est l'essor du coworking qui a concouru ces dernières années à l'accroissement de l'offre de tiers-lieux dédiés au travail.

⁴ Suite à la loi du 22 mars 2012, qui reconnaît officiellement télétravail dans le Code du travail, et à l'ordonnance du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et à la sécurisation des relations de travail.

LE COWORKING : REPÈRES

- *The Hat Factory*, créé à San Francisco en 2005, est reconnu pour avoir été le premier espace de coworking au monde.
- En France, *La Cantine* et *La Ruche* sont les deux premiers espaces de coworking français (les deux ont ouvert à Paris en 2008).
- Le site NeoNomade dénombrait 409 espaces de coworking en France en 2016.
- Leur nombre en 2018 atteindrait 1 100 selon le CGET.



Sources :

- Moriset B., « Tiers-lieux de travail et nouvelles territorialités de l'économie numérique : les espaces de coworking », communication présentée au colloque *Spatialités et modernité : lieux, milieux et territoires*, Pau, 13-14 octobre 2011
- Liefoghe Ch., 2018, « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, économie, société*, 2018/1 (vol. 20) p.33-61.
- www.neo-nomade.com/blog/plus-de-trois-fois-plus-despaces-nomades-en-6-ans/
- www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/rapport_mission_coworking_-_faire_ensemble_pour_mieux_vivre_ensemble_light.pdf

Des lieux à la croisée d'intérêts multiples

L'effervescence actuelle autour du coworking et, plus largement, de l'économie collaborative et des tiers-lieux, a pour conséquence un brouillage de plus en plus marqué des frontières entre les différentes appellations. Celles-ci se recoupent parfois largement, d'autant que les inventaires sont fréquemment faits par des gestionnaires ou institutions qui ont eux-mêmes un intérêt à l'auto-déclaration et à l'appropriation de l'appellation. Les valeurs et ambitions qui sont à l'arrière-plan en

sont de fait quelque peu altérées. Nés d'une logique fondée sur l'appariement spontané, sur des valeurs communautaires et sur un principe revendiqué de liberté créatrice, les espaces de coworking échappent en effet désormais à cette matrice première.

En premier lieu, les collectivités locales se sont en effet emparées du sujet en cherchant à soutenir les initiatives en faveur du coworking. Les intentions peuvent dans ce cas être diverses : soutien à l'économie numérique dans les cœurs de métropole, redynamisation des espaces ruraux, volonté de proposer des lieux de travail alternatifs aux salariés pendulaires qui effectuent d'importantes navettes quotidiennes, etc.

Ensuite, l'image moderne et valorisante du coworking fait que les grands opérateurs des centres d'affaires classiques ou des télécentres jouent désormais volontiers de cette étiquette, souhaitant par là-même apporter une touche innovante à une économie soucieuse de renouveler son image.

Enfin, le lien organique originel de ces espaces avec le monde des start-ups est quelque peu remis en cause par l'entrée en scène de grands groupes internationaux qui se positionnent sur le marché du coworking dans les grandes métropoles : ainsi de WeWork (géant mondial né en 2010, qui gère 676 sites dans plus de 100 villes en juin 2019), NextDoor (créé par Bouygues en 2014), Spaces (groupe Regus), Morning Coworking (gère 19 espaces de coworking en Île-de-France), Hub-Grade (spécialiste de la location d'espaces de travail, très présent à Paris et Lyon), etc. La SNCF (Work & Station) et La Poste (Nomade) ont elles aussi lancé leur propre gamme d'espaces de coworking pour mieux valoriser leur patrimoine immobilier.

Plusieurs entreprises sont allées jusqu'à créer, au sein même de leurs locaux, des espaces de coworking pouvant être utilisés par leurs salariés, mais dont on peut imaginer qu'ils sont également ouverts à des utilisateurs extérieurs⁵. Bien qu'il ne se résume pas à cela, le coworking est en effet aussi, et de plus en plus, un créneau porteur sur le marché de l'immobilier de bureaux. Car un espace partagé en coworking coûte bien moins cher qu'un bureau classique, et ne nécessite pas d'engagement dans la durée.

	Économie	Usager-type	Territoire
Centre d'affaires	Privé, marché dominé par des grands groupes	Cadres, dirigeants, professions libérales	Grandes métropoles, gares TGV, aéroports
Télécentre	Public, soutien de l'État et des collectivités	Salariés du public et du privé, éloignés de leur lieu de travail, télétravailleurs	Rural, périurbain, villes moyennes
Espace de coworking	Hybride : de l'économie associative soutenue par les pouvoirs publics au marché de la location de bureaux	Hybride : initialement des travailleurs indépendants et des autoentrepreneurs des métiers du numérique, mais diversification des profils	Hybride : développement au cœur des métropoles, mais un modèle qui se diffuse dans des villes moyennes, voire des villages

Coworking, centres d'affaires, télécentres : trois réponses différentes aux évolutions du travail

Les espaces de coworking se développent donc aujourd'hui sous des formes hybrides :

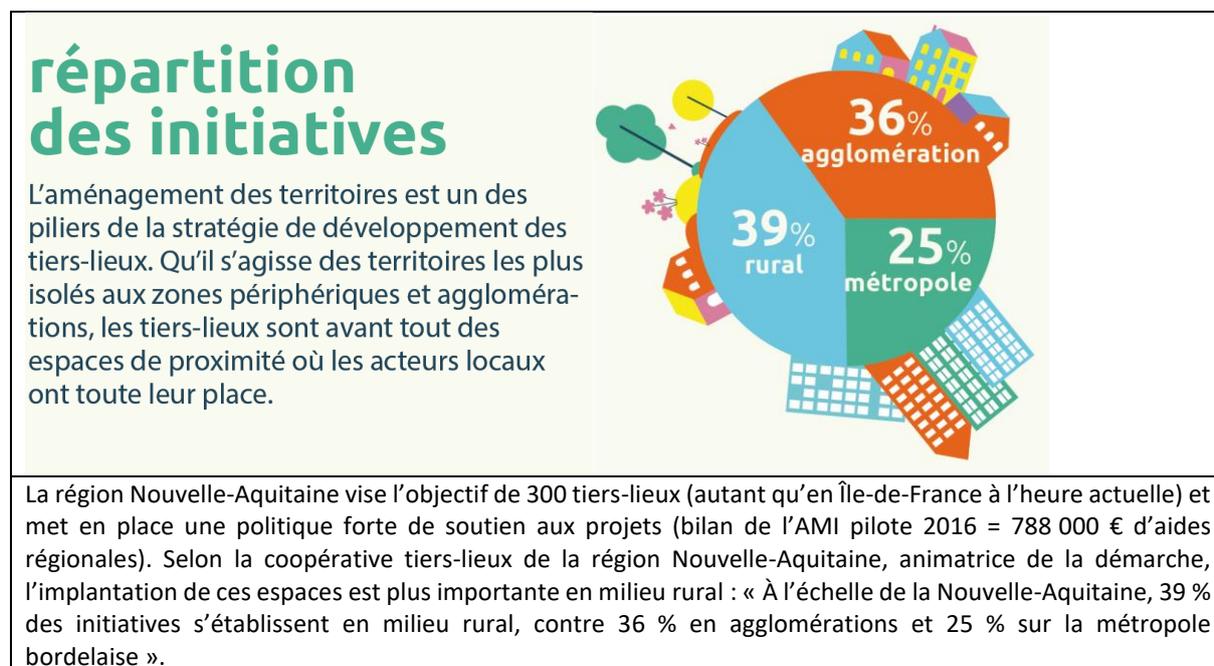
- par leurs modèles économiques (financement associatif, soutien des collectivités, produits immobiliers de grands groupes privés) ;
- en matière de public visé (travailleurs indépendants et télétravailleurs salariés) ;
- par leur localisation géographique (centres des métropoles, villes moyennes, communes périurbaines, espaces ruraux).

⁵ Baromètre Actineo 2017 de la qualité de vie au bureau : « Travail, espace et temps. Nouvelles équations, nouveaux enjeux » (http://www.actineo.fr/sites/default/files/barometre_actineo_2017.pdf)

Des métropoles aux espaces ruraux : la géographie évolutive du coworking

Le rapport récent « faire ensemble pour mieux vivre ensemble » (Mission Coworking, 2018) présente aujourd'hui un recensement récent des tiers-lieux et espaces de coworking, qui intègre les résultats de 15 bases de données existantes. Sur les quelques 1 100 espaces de coworking recensés, plus de la moitié (56 %) sont localisés dans les 22 grandes métropoles françaises. L'Île-de-France accueille à elle seule plus du quart des espaces de coworking.

Les autres données permettant d'approfondir la connaissance géographique ne distinguent pas les espaces de coworking des autres tiers-lieux (notamment à dominante fablab). Mais le rapport souligne toutefois que si les tiers-lieux sont encore un phénomène fortement métropolitain, certaines régions se distinguent par une présence importante de tiers-lieux situés hors des grandes métropoles. C'est le cas des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, notamment, qui ont mis en œuvre des politiques régionales de soutien aux tiers-lieux visant à en faire des outils au service d'une politique d'aménagement du territoire. L'exemple de la Nouvelle-Aquitaine montre qu'une telle politique permet de soutenir des implantations nombreuses en milieu rural (39 % des implantations).



L'initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur des tiers-lieux

Source : <https://coop.tierslieux.net/les-tiers-lieux-de-nouvelle-aquitaine-a-la-loupe/>

Ainsi, s'il est encore certain que le coworking est un phénomène qui marque largement les métropoles, l'essor de politiques régionales en la matière vise aussi à en faire un levier possible de développement local ou de régénération dans les territoires moins densément peuplés. Mais là encore, les objectifs sont divers, et non nécessairement convergents. En effet, il peut s'agir par exemple de :

- favoriser le partage, les solidarités citoyennes et l'échange ;
- proposer des espaces de travail et d'innovation aux populations nouvellement installées en zone rurale ou susceptibles de le faire ;
- soutenir l'économie du numérique ;

- permettre aux populations éloignées de leur emploi de trouver un lieu propice au télétravail pour éviter régulièrement des déplacements pendulaires.

La notion de coworking connaît donc depuis dix ans un succès croissant, au point qu'elle englobe aujourd'hui une grande diversité de configurations spatiales et territoriales, et qu'elle renvoie à des modalités de travail parfois éloignées des valeurs originelles du coworking. Ce brouillage des définitions et cette pluralité des situations contribuent alors à rendre difficile la mesure des effets du coworking sur les pratiques de déplacements des personnes qui y ont recours.

2. Les espaces de coworking : qu'en attendent les acteurs locaux en termes d'impacts sur les mobilités ?

Parmi les effets positifs spontanément rattachés aux tiers-lieux en général, et aux espaces de coworking en particulier, ceux qui concernent les pratiques de mobilité de leurs usagers sont parmi les plus prégnants. Les arguments rapportés et débattus ci-après se retrouvent ainsi dans différents rapports et documents et dans les déclarations de responsables, publics ou privés.

Le coworking est pensé comme un outil au service du développement des territoires

De manière globale, les politiques actuelles de développement des tiers-lieux et des espaces de coworking cherchent à **renforcer l'attractivité du territoire, urbain, périurbain voire rural**. Elles associent ainsi des enjeux économiques, d'aménagement du territoire, de dynamique territoriale mais également des enjeux de patrimoine et de valorisation immobiliers, de qualité de vie, de mobilité et plus largement de développement durable. Un exemple transparaît dans l'infographie ci-dessous.

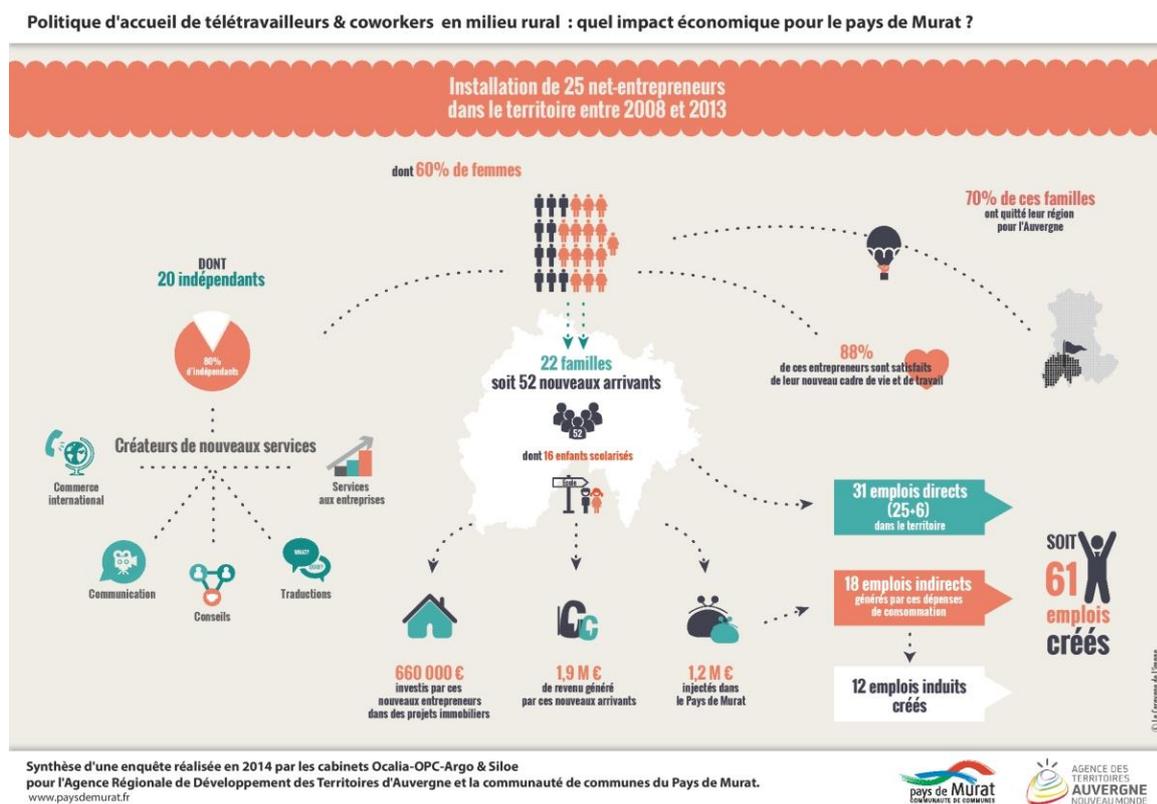


Figure 1 : Enjeux économiques des espaces de coworking sur le pays de Murat – source : www.cocotte-numérique.fr

Les tiers-lieux peuvent donc ainsi être présentés comme « des vecteurs de transition écologique » (Mission Coworking, 2018), adaptés au profil de territoire concerné. Pour des territoires plus ruraux ou éloignés des grands pôles métropolitains, les tiers-lieux peuvent également constituer un outil de

« régénération » (Besson, 2017), voire participer à la « revitalisation des campagnes » (PNR France, 2017).

Cette multiplicité d'effets alloués aux tiers lieux invite donc à se poser la question de la place donnée aux enjeux relatifs à la mobilité par les acteurs des territoires : la mise en place d'espaces de tiers lieux et, plus globalement, les politiques soutenant leur déploiement sont-elles également conçues comme un outil de gestion des mobilités du quotidien ?

A partir de l'analyse des discours sur les espaces de tiers-lieux dédiés au travail portés par les collectivités ou les porteurs de projets, on constate ainsi l'existence quasi-systématique, quoique rarement décisive, d'un enjeu lié à la gestion des mobilités.

Des gains attendus de temps de déplacement

Précisons, à titre préliminaire, qu'aucune hiérarchisation ne ressort parmi les enjeux de mobilité attendus de la mise en place de tiers-lieux dédiés au travail, de la part des acteurs et élus territoriaux. Ces enjeux se déclinent différemment selon les territoires, en fonction de l'importance des problèmes identifiés. Malgré tout, l'une des attentes les plus fréquentes concerne les gains de temps de transport des usagers des espaces de coworking.

Le maillage de territoires par des espaces de coworking est, en effet, régulièrement perçu comme **une solution pour raccourcir les temps de trajets quotidiens vers l'emploi**. Le gain de temps de transport pour l'individu faisant le choix de travailler dans un tiers-lieu apparaît être l'élément central et l'impact majeur attendu d'une politique de développement de tels espaces de la part des acteurs de l'aménagement du territoire. Ce « *gain de temps* » est parfois exprimé en termes de « *temps de transport évité* » (CGET, 2015a).

Des chiffrages peuvent parfois être annoncés, pouvant mener à « *une réduction notable* » (CGET, 2015a) des temps de déplacements domicile-travail, notamment pour les grandes agglomérations : ces gains pourraient atteindre près de 1h10 par jour selon les mêmes sources. Mais cette fourchette de gains de temps ne peut pas être transposable à tous les types de territoires, les conditions générales d'accessibilité aux lieux d'emploi un jour moyen de semaine étant très disparates d'un espace à un autre. Par ailleurs, il est prudent ici de rappeler que ces données publiées se réfèrent en vérité à la pratique du télétravail. Leur transposition aux tiers-lieux, notamment aux coworking, est de ce fait délicate.

Un effet positif anticipé sur le trafic routier

Les gains de mobilité avancés sont en outre, très souvent, présentés par rapport à des déplacements routiers. Force est de constater que la quasi-totalité des discours sur les tiers lieux s'articule autour d'enjeux relatifs aux déplacements domicile-travail réalisés en voiture individuelle. L'impact attendu des tiers lieux sur la mobilité apparaît ainsi essentiellement rapporté aux problématiques du trafic routier, plus particulièrement en termes de **limitation, de réduction et de fluidification du trafic**.

Globalement, les discours divergent entre un affichage de *réduction* (AUEG, 2015) des déplacements pendulaires (domicile-travail) et un affichage de *limitation* (CITECA, 2016) de ceux-ci, ce dernier traduisant sans doute une certaine prudence dans l'annonce des impacts attendus. Il est ici question du volume de déplacements professionnels réalisés aux heures de pointe. Mais on constate également

que certains acteurs préfèrent évoquer non pas une diminution du nombre de déplacements, mais une diminution des *distances domicile-travail* (CGET, 2015b), étant donné que fréquenter des espaces de coworking ou de tiers-lieux impose à l'individu de s'y rendre. D'autres vont, pour leur part, employer le terme « *d'évitement* » de déplacements ou d'embouteillages.

Dans tous les cas, que l'on parle de limitation ou de réduction de déplacements, l'idée sous-jacente est que les espaces de coworking, contribueront à *fluidifier le trafic routier* (AUEG, 2015) aux entrées des grandes agglomérations, à « *répondre aux problématiques d'engorgement des réseaux routiers* » (MEL, 2016) aux heures de pointe. On trouve ainsi exposée l'idée qu'ils conduiront à une « *décongestion du trafic* » (France Stratégie, 2016), se traduisant pour les collectivités par des « *kilomètres de bouchons évités* » (France Stratégie, 2016). Notons que cette fluidification attendue du trafic résulterait essentiellement de la poursuite du déploiement d'espaces de coworking **en milieu urbain plutôt que rural**.

Parallèlement, les attentes espérées ou exprimées sur un désengorgement potentiel dans les transports publics, en particulier sur les axes de RER en Ile-de-France ou de certains axes ferroviaires régionaux menant à de grandes métropoles, apparaissent encore relativement discrètes, voire inexistantes. On peut toutefois noter que l'observatoire de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France évoque cette saturation des transports publics, en rappelant que même si les « *trains de la région sont occupés en moyenne à 40 %, le matin en heures de pointe ils le sont parfois à 200 %, d'où des conditions de transport pénibles, avec une densité de 6 personnes par m²* » (Crocis, 2016).

Une solution en faveur de la transition écologique

De manière plus globale, **cet enjeu de mobilité ne peut être découplé des enjeux environnementaux**. Présentés comme des « *vecteurs de la transition écologique et du développement durable* » (Mission Coworking, 2018), il apparaît naturel que l'ensemble des discours sur les tiers lieux associe étroitement l'impact sur les déplacements à celui sur l'environnement. Ainsi, le rapport de la mission Coworking écrit que « *la grande majorité des acteurs des tiers lieux s'accorde à dire [...] que les tiers lieux ont des impacts environnementaux à travers la réduction des mobilités* ». En évoquant une limitation ou une réduction des déplacements (tant en volume qu'en distance), ils associent également la réduction « *des inconvénients des déplacements* » en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, la mise en œuvre d'espaces de tiers lieux est perçue comme contribuant à réduire ou limiter l'empreinte carbone (CGET, 2015a).

Par ailleurs, **l'idée d'un impact sur les nuisances sonores et l'accidentologie est parfois évoquée dans les grandes lignes**, par exemple à travers le rappel que « *57 % des accidents du travail sont des accidents de la route dans les trajets domicile-travail et professionnels* » (Grand Lyon, 2016). On évoque même une diminution « *mécanique des risques d'accident* » du fait de la diminution de la longueur des trajets (CGET, 2015b).

Les espaces de coworking, outils de changement des comportements de mobilité ?

Enfin, évoquer les enjeux de mobilité induits par un tiers-lieu amène à s'intéresser à l'idée que ces espaces pourraient être à l'origine d'une **modification des pratiques de mobilités**. C'est une idée qui

reste relativement discrète dans les discours, notamment du fait de la multiplicité des enjeux déjà relevés et rappelés ci-avant. De manière générale, les argumentaires analysés au travers des documents de promotion des tiers-lieux sont présentés très synthétiquement, en termes d'enjeux globaux. On peut ainsi relier à un tel parti-pris la relative discrétion de l'idée selon laquelle les tiers-lieux implantés dans les tissus urbains d'agglomérations pourraient contribuer à un changement de comportement dans les pratiques quotidiennes de mobilité des actifs, au profit des modes alternatifs à la voiture solo (marche, vélo, transports publics).

A contrario, il faut souligner que certains projets évoquent la possibilité que le travail en tiers-lieux génère des besoins de mobilité différents, sollicitant la marche ou les transports publics pour se rendre sur le tiers-lieu, ou bien encore, nécessitant de prendre la voiture pour atteindre les espaces de travail en milieu périurbain ou rural. De cette manière, le travail en espace de coworking aurait pour effet induit de passer d'une mobilité contrainte (recours contraint à la voiture pour se rendre sur son lieu de travail) à une mobilité choisie (choix du mode de déplacement), en fonction du lieu de travail déporté librement choisi.

Par ailleurs, quelques réflexions menées sur les tiers-lieux (A'URBA, 2013 ; Cerema, 2017) évoquent, pour leur part, une augmentation potentielle de la mobilité journalière (nombre de déplacements) liée au gain de temps de transport qui serait réinvesti partiellement dans des activités personnelles.

En conclusion, les attentes liées aux impacts des tiers-lieux sur la maîtrise des mobilités individuelles sont fortes. Cependant, elles n'adoptent pas un point de vue global sur les mobilités : les enjeux rapportés concernent ainsi essentiellement la réduction du nombre de kilomètres parcourus dans le cadre de déplacements domicile-travail en voiture (pour répondre en particulier à des problématiques de saturation des réseaux et d'émissions de gaz à effet de serre). Les enjeux relatifs aux changements de comportements de mobilité (de la voiture individuelle vers d'autres modes) des utilisateurs du coworking restent, de leur côté, encore peu appréhendés. En outre, les opinions présentées semblent souvent mélanger tiers-lieux et télétravail, alors que ce sont en réalité deux réalités différentes.

Au demeurant, au-delà des affirmations, peu d'études ont cherché à produire une évaluation plus globale des impacts réels des espaces de coworking sur la mobilité de leurs usagers.

3. Coworking et mobilité durable, une équation à plusieurs inconnues

Si les attentes sont réelles à l'égard des espaces de coworking pour qu'ils participent à une politique de mobilité plus durable, les études et enquêtes permettant d'évaluer l'impact véritable de ces tiers-lieux sur les pratiques de mobilité restent rares et lacunaires. Si cette connaissance pâtit encore d'un nombre important d'inconnues, quelques premiers éléments d'appréciation peuvent d'ores et déjà être mis en lumière.

Deux données essentielles : le type de travailleurs accueillis et la localisation des espaces de coworking

Il apparaît en premier lieu qu'on confond encore beaucoup la question du coworking avec celle du télétravail et qu'on s'appuie souvent sur les résultats d'études portant sur les télétravailleurs pour justifier l'intérêt des espaces de coworking en matière d'organisation des mobilités. Or, il importe de bien distinguer ces deux notions, qui ne renvoient pas aux mêmes pratiques. En effet, si certains télétravailleurs peuvent utiliser des espaces de coworking lors de leurs journées de télétravail, la présence de télétravailleurs dans les espaces de coworking se révèle généralement très minoritaire. Selon une étude du CGET, 75% des télétravailleurs pratiqueraient le télétravail depuis chez eux (CGET, 2005b). Le cabinet de conseil RH Kronos estime par ailleurs en 2016 que **le télétravail s'effectue dans seulement 7% des cas au sein d'espaces de coworking**⁶. Plus récemment, le rapport 2018 de la Mission Coworking considère que « Le lien entre développement du télétravail et développement des tiers-lieux reste pour l'heure hypothétique » (Mission Coworking, 2018).

Il importe en second lieu d'accorder une attention particulière à la localisation des espaces de coworking et de ceux à qui ils s'adressent. En effet, il apparaît a priori que les impacts sur les pratiques de mobilité seront forcément de nature différente si l'espace de coworking est situé en zone urbaine dense ou en zone peu dense, ne serait-ce que parce qu'ils n'offriront alors pas les mêmes potentialités en matière d'accessibilité modale. Mais il faut également considérer que l'espace de coworking le plus vertueux en matière de mobilité est aussi celui qui permettra de réduire les distances de déplacement avec le domicile des travailleurs qui le fréquenteront. Selon leurs territoires d'implantation, les gains à attendre des espaces de coworking en termes de mobilité ne sont sans doute pas les mêmes : report modal vers des modes de déplacements plus vertueux dans certains cas, réduction des distances de déplacements dans d'autres cas. À ces questions de localisations s'ajoutent également des éléments liés au type d'accessibilité proposé et à la qualité de la desserte associée : ainsi, un espace de coworking implanté dans une gare (Cerema, 2017) peut engendrer des spécificités dans la façon de s'y rendre comme dans les autres pratiques de déplacements qui en découlent.

Peu d'enquêtes pour éclairer les liens entre coworking et mobilité

Très peu d'études se sont intéressées à l'impact spécifique des espaces de coworking sur la mobilité en prenant en compte ces paramètres initiaux. Une des rares études à le faire est celle menée en 2013 par l'agence d'urbanisme de Bordeaux (A'URBA, 2013), qui met bien en exergue les points évoqués ci-dessus. Elle témoigne notamment du fait que, dans certaines conditions, « le tiers lieu entraîne des déplacements supplémentaires » (p. 42), par exemple si son utilisation se substitue à une situation de

⁶ <https://www.cget.gouv.fr/chiffres-teletravail-2016>

travail à domicile. Elle estime au final que « **le bilan de l'impact du tiers lieu en termes de mobilité est incertain** » et dépend en partie du type d'usagers qui le fréquentent ainsi que des distances moyennes « entre, d'une part, le domicile et le tiers lieu et, d'autre part, le domicile et le lieu de travail des salariés pendulaires. » (p. 88)

Par ailleurs, les enquêtes existantes en matière de mobilité saisissent mal cette problématique particulière. Certes les données EMC² (Enquêtes Mobilité Certifié Cerema), qui fournissent des informations précieuses sur les pratiques de mobilité des habitants d'un territoire, comportent des indications sur les lieux de travail : les questions posées permettent de savoir si l'enquêté travaille à domicile (en télétravail ou non) ou hors du domicile dans un lieu de travail habituel ou sur un autre lieu (là encore en télétravail ou non). Mais elles ne permettent pas d'identifier la modalité spécifique de travail dans un espace de coworking, qui peut correspondre pour certains à un lieu de travail habituel et pour d'autres à un autre lieu mais de façon non exclusive puisque cet autre lieu peut aussi être lié à un rendez-vous professionnel ou un déplacement d'affaire par exemple. Dans tous les cas, même si on pouvait identifier spécifiquement le travail en espace de coworking, il faudrait ensuite disposer de suffisamment de données brutes pour en faire une exploitation statistique satisfaisante. À ce jour, la connaissance des pratiques de mobilité liées au coworking implique donc la réalisation d'enquêtes spécifiques auprès de ceux qui fréquentent ces lieux.

Pour améliorer cette connaissance, le Cerema a réalisé en 2017⁷ des enquêtes auprès d'utilisateurs d'espaces de coworking afin de mieux appréhender la réalité des impacts de ces tiers lieux sur leurs pratiques de mobilité. Deux types d'enquêtes ont été menées :

- **une enquête en ligne** diffusée au sein du réseau de tiers-lieux de La Cordée. Ce réseau, qui a vu le jour en 2011 à Lyon, comptait en 2017 13 espaces de coworking en France et près de 900 utilisateurs. L'enquête a permis de recueillir **68 réponses** d'usagers fréquentant au moins un jour par semaine un espace de coworking. Elle permet de disposer de données correspondant à des tiers-lieux implantés très majoritairement **dans des zones urbaines denses** (dans le centre de l'agglomération lyonnaise pour l'essentiel) ;
- **des enquêtes qualitatives par entretien**, réalisées auprès de **26 utilisateurs** de 7 espaces de coworking situés en périphérie de l'agglomération lyonnaise (Tassin-la-Demi-Lune et Francheville) et grenobloise (Meylan), dans des villes moyennes (Bourg-en-Bresse et Bourgoin-Jallieu) et dans des communes rurales (Lamure-sur-Azergues et Monistrol-sur-Loire). Elles permettent de recueillir **des témoignages liés à l'usage de tiers lieux situés dans des zones moins denses**.

Cet échantillon de personnes enquêtées reste relativement modeste et ne prétend pas être représentatif. Pour autant, il témoigne d'une diversité de profils intéressante et permet de donner de premières indications qu'il conviendrait de vérifier plus largement.

Qui sont les « coworkers » enquêtés ?

L'échantillon de personnes enquêtées donne à voir une répartition équilibrée entre femmes et hommes et une certaine diversité en termes d'âge : si l'âge des répondants va de 25 à 57 ans, on compte néanmoins une large majorité de personnes ayant entre 30 et 40 ans.

⁷ Avec l'aide des étudiants du parcours « Ingénierie des transports et politiques de déplacements durables » du master Gestion des territoires et développement local de l'université Lyon 3. Une part importante de l'enquête a été par ailleurs menée par Bertille Vallier à l'occasion de son stage de master au Cerema Centre-Est en 2017.

Les métiers représentés se révèlent assez variés mais témoignent d'une forte représentation des professions liées au numérique et à l'informatique. Concernant les statuts des travailleurs, on relève **une large majorité de non-salariés**, la plupart du temps des travailleurs indépendants ou des autoentrepreneurs. Seuls 21 répondants sur 68 (pour l'enquête en ligne) et 9 interviewés sur 26 (pour les entretiens qualitatifs) sont donc des salariés, dont respectivement **11 répondants et 4 interviewés télétravailleurs, confirmant leur présence minoritaire dans ces tiers-lieux** (les autres salariés travaillent dans de petites entreprises installées à demeure dans l'espace de coworking).

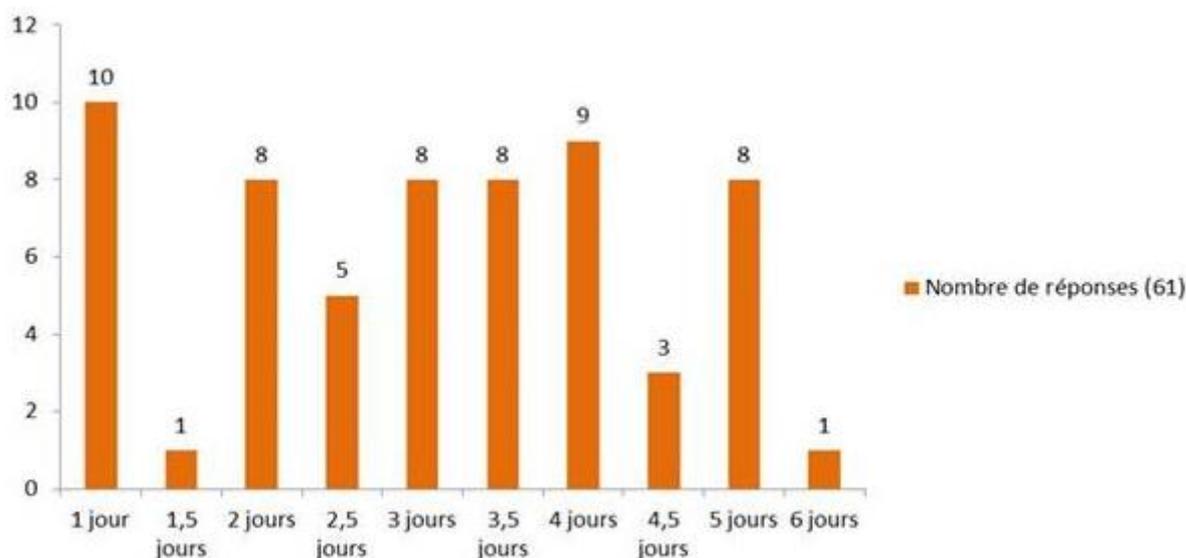
Toutes les personnes interrogées, à une exception près, ont fait des études dans l'enseignement supérieur, avec **un niveau moyen de diplôme élevé** puisque plus des deux tiers (49 sur 68 et 17 sur 26) ont un diplôme égal ou supérieur à Bac + 5. En comparaison, **leurs revenus apparaissent plus modestes**, même si les revenus déclarés témoignent d'une grande disparité en allant de moins de 1 000 euros net par mois à plus de 4 000. Si beaucoup d'enquêtés se situent autour du salaire médian français (environ 1 700 euros), les salariés télétravailleurs sont généralement à des niveaux de revenu supérieurs, tandis que plusieurs non-salariés disent avoir des revenus beaucoup plus faibles (parfois inférieurs au SMIC) et irréguliers, en particulier lorsqu'ils sont en phase de lancement d'activité.

Quelle fréquence d'utilisation de l'espace de coworking ?

Parmi les utilisateurs utilisant de manière régulière les espaces de coworking, on relève **une très grande diversité des rythmes d'utilisation**. Si certains utilisateurs en ont fait leur lieu de travail principal voire unique, comme les salariés non télétravailleurs par exemple, la plupart combine le recours au coworking avec d'autres lieux de travail au cours de la semaine : pour les non-salariés, il s'agit de leur domicile voire, parfois, des bureaux de leur clientèle ; pour les salariés télétravailleurs, il s'agit de leur entreprise.

Cette diversité de fréquence d'utilisation, observée dans l'enquête en ligne, se retrouve à l'identique dans les enquêtes par entretiens.

Fréquence d'utilisation de l'espace de coworking lors d'une semaine-type

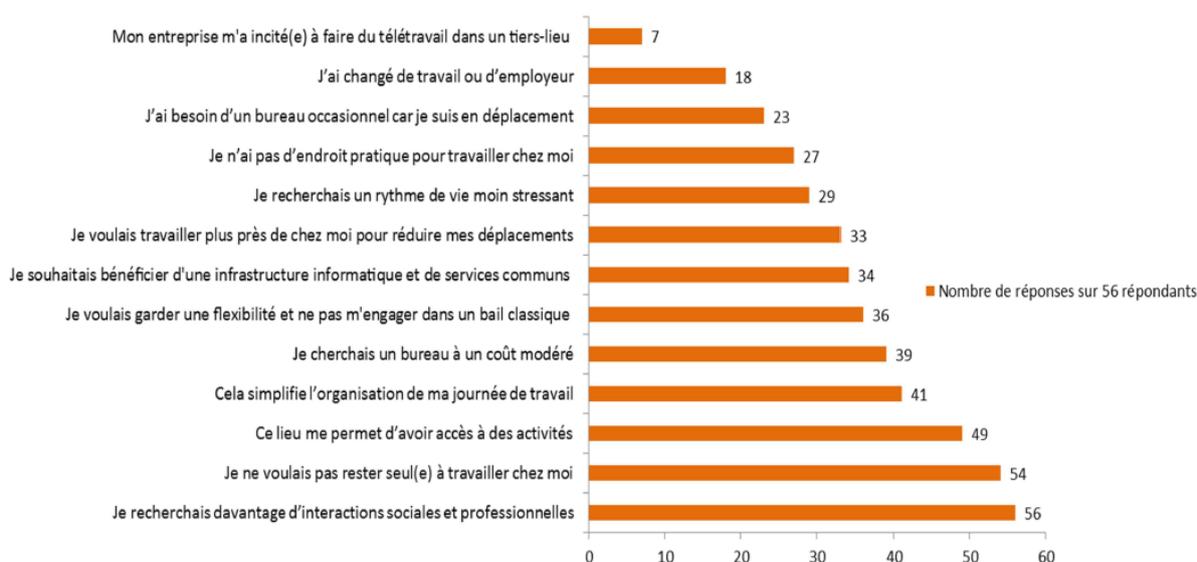


Source : enquête en ligne auprès des usagers du réseau de coworking de la Cordée

Pourquoi travailler dans un espace de coworking ?

Les raisons liées à l'usage des espaces de coworking sont **d'abord liées à la recherche d'interactions sociales et professionnelles et à la volonté de rompre avec un certain isolement**. Par rapport au graphique ci-dessous, ces deux motivations sont encore plus plébiscitées si l'on ne garde que les raisons jugées essentielles par les enquêtés.

Motivations liées à la fréquentation de l'espace de coworking



Source : Enquête en ligne auprès des usagers du réseau de coworking de la Cordée

L'exploitation des entretiens montre que ces deux raisons sont surtout mises en avant par les non-salariés qui travaillent à domicile, à l'image d'Adam⁸ : « *disons qu'à un moment on a besoin de voir du monde, de sortir de chez soi. Parce que mine de rien, même si on a un confort et une facilité avec des locaux chez soi, il manque le côté relationnel, humain* » (Adam, utilisateur du Mix de Francheville).

Cette recherche est aussi liée parfois **aux difficultés de travailler chez soi** : « *comme mère de famille, je trouve que travailler à domicile c'est très dispersant, et avoir un tiers-lieu me permet d'oublier que j'ai une bassine, voire deux bassines, voire trois bassines de linge qui m'attendent ! Ça m'évite de penser à mettre en route une cuisson en même temps que je travaille, de répondre au téléphone pour des besoins familiaux, donc ça me permet d'être bien centrée sur mon travail* » (Sylvie, utilisatrice du Troquet Numérique de Bourgoin-Jallieu).

Au-delà de la co-présence, **la recherche d'un collectif et d'une dimension collaborative apparaît importante** dans le choix du coworking : « *le coworking est une invention extraordinaire, quand on travaille de chez soi on ne se rend pas compte de ce que l'on perd, (...) je perdais en termes de compétences, d'apprentissage de nouvelles choses. Ce qui m'a attiré dans le coworking c'est les gens qui y sont et le partage* » (Caroline, utilisatrice du Troquet Numérique de Bourgoin-Jallieu). Les activités

⁸ Les prénoms ont été changés.

et animations souvent proposées par les espaces de coworking permettent aussi de renforcer ces liens sociaux et professionnels : « *participer aux petits déjeuners, c'est l'occasion de s'entraîner à se présenter, de découvrir de nouvelles idées, de partager, mais c'est surtout l'occasion de créer et développer un réseau de relations.* » (Marie, utilisatrice du Mix de Francheville).

Le fait d'accéder, grâce au coworking, à des bureaux à des prix abordables apparaît également comme une dimension non négligeable. Même si elle est peu ressortie des entretiens qualitatifs, elle est bien en phase avec les profils de certains utilisateurs qui débutent leur activité professionnelle ou qui ont des revenus d'activité modestes.

En revanche, réduire ses déplacements n'apparaît pas forcément comme une motivation essentielle dans le choix de faire du coworking, sauf pour les télétravailleurs : si elle est évoquée par 33 répondants de l'enquête en ligne, seuls 10 la jugent essentielle. En la matière, la fracture est forte entre les salariés télétravailleurs, qui la placent en tête de leurs motivations, et les autres. Ainsi Karine, salariée contrainte à de longs déplacements domicile-travail, estime qu'il « *a fallu trouver une solution pour que je puisse réduire mes coûts et ma fatigue* » (Karine, utilisatrice de La Cordée à Lamure-sur Azergues) et a proposé à son employeur cette solution à laquelle elle a recours entre un et deux jours par semaine. Pour les autres usagers non-télétravailleurs, les problématiques de mobilité n'apparaissent pas essentielles ni dans la décision de travailler dans un espace de coworking ni dans le choix de cet espace.

Comment vient-on à l'espace de coworking ?

Sur le mode de déplacements utilisé pour accéder à l'espace de coworking, c'est cette fois-ci la localisation de l'espace qui joue un rôle déterminant.

Ainsi, deux répondants à l'enquête en ligne sur trois viennent à l'espace de coworking à pied ou en vélo. Ils ne sont que 10 (sur 57 ayant répondu à cette question) à utiliser un véhicule personnel motorisé. Il est vrai que cette enquête correspond à des tiers-lieux de centre-ville et que les trois quarts de ces utilisateurs habitent à moins de 5 kilomètres du tiers-lieu, ce qui facilite le recours à des modes alternatifs à la voiture.

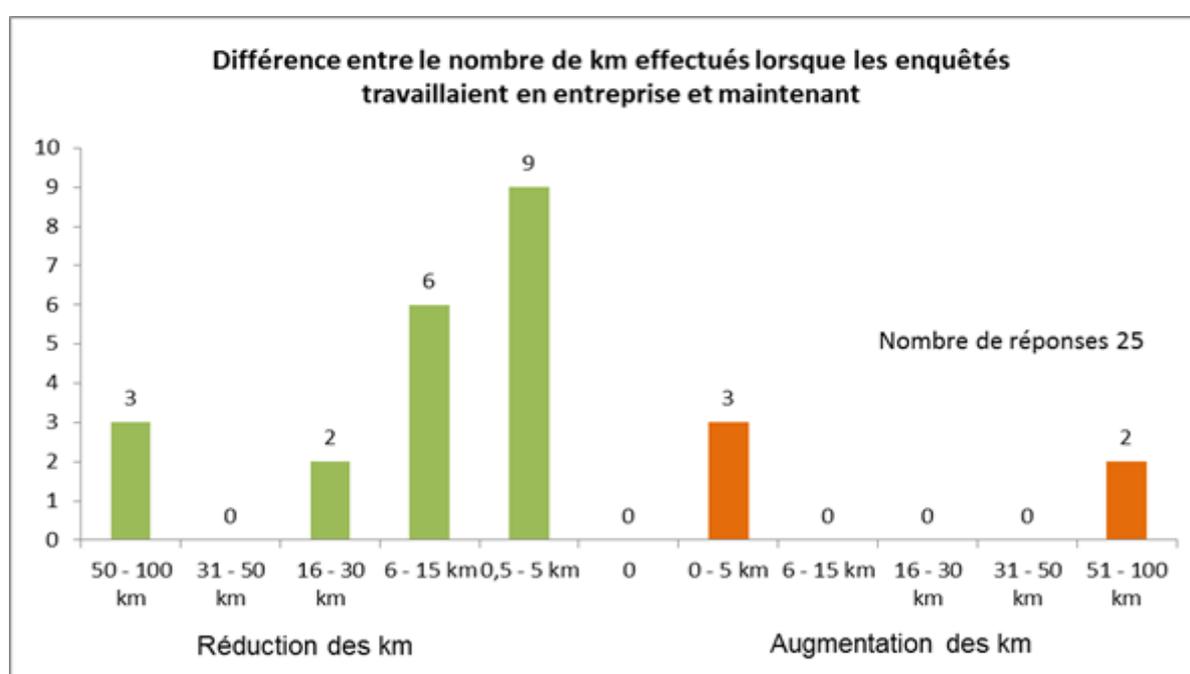
Hors de ces zones denses, l'utilisation de l'automobile devient quasi exclusive. Cela s'explique par des modes de déplacements alternatifs moins performants voire difficiles à utiliser. Les distances à effectuer s'allongent, du fait de la structuration de ces territoires et de la moindre densité d'espaces de coworking. Par ailleurs, si beaucoup de personnes interrogées habitent à moins de 15 km de l'espace de coworking qu'elles fréquentent, la recherche de proximité n'est pas toujours, comme on l'a vu auparavant, le premier critère de choix de ce type de tiers-lieu : comme l'explique Marie, « *j'ai visité un espace pas loin de chez moi, mais je n'y trouvais pas ce que je voulais en termes de contacts et de relationnel, alors je suis venue ici* » (Marie, utilisatrice du Mix de Francheville).

Au final, quels impacts du coworking sur les déplacements ?

Cette évaluation globale demeure complexe car elle pose la question des situations à comparer et mélange souvent des évolutions liées à la situation professionnelle et aux lieux de travail. Or plusieurs des personnes enquêtées étaient en situation de transition professionnelle. Pour évaluer l'impact du coworking sur les déplacements, nous avons choisi de comparer la situation actuelle des enquêtés avec

leur situation antérieure, lorsqu'ils n'utilisaient pas encore l'espace de coworking. Cette évaluation invite à distinguer deux cas :

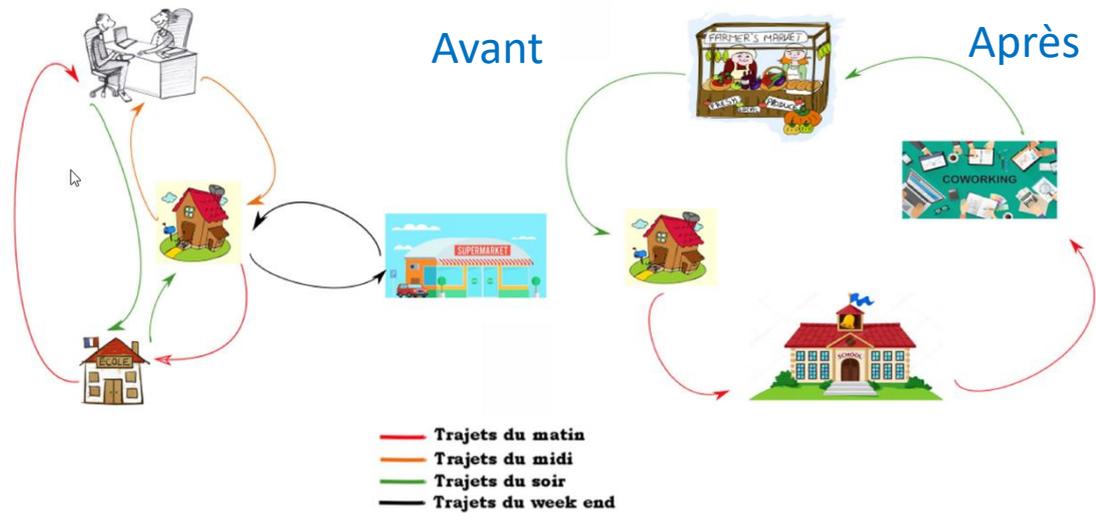
- **celui où les utilisateurs travaillaient auparavant en entreprise.** Pour ceux-là, le changement de situation peut être lié à un changement d'activité pour les non-salariés ou à un recours partiel au télétravail pour les salariés. En centre-ville, le recours au coworking a très majoritairement permis à ces enquêtés de faire diminuer leur distance de déplacements domicile-travail (20 sur 25). Beaucoup de ceux qui se sont ainsi rapprochés de leur domicile en ont profité pour changer leurs pratiques en allant à l'espace de coworking à pied ou en vélo, plutôt qu'avec un mode motorisé (15 sur 20). Dans les zones moins denses, certains ont ainsi gagné jusqu'à 1h30 de temps de trajets quotidiens, sans pour autant changer de mode de déplacements ;



Source : enquête en ligne auprès des usagers du réseau de coworking de la Cordée

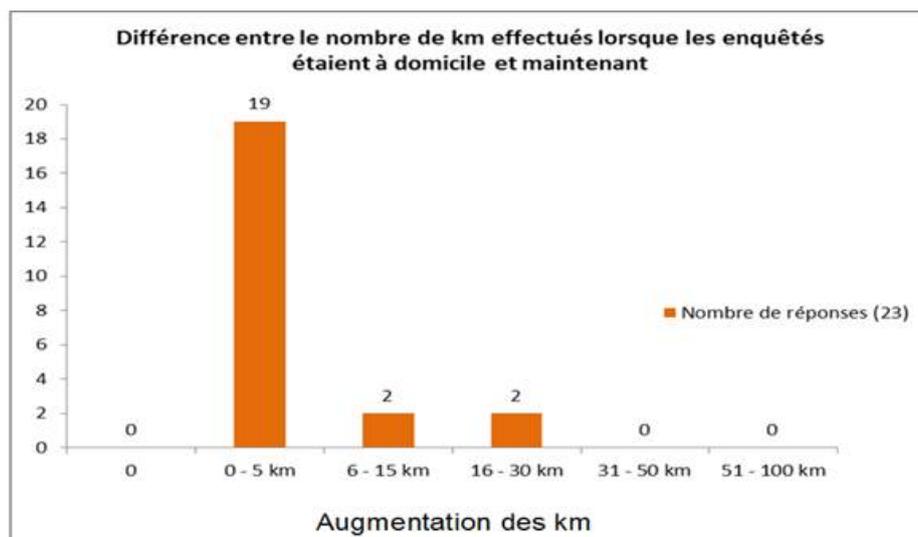
- **celui où les utilisateurs travaillaient auparavant à domicile.** Cela concerne de nombreux non-salariés désireux de rompre leur isolement. Pour ceux-là, le coworking engendre a priori forcément une augmentation du nombre de kilomètres parcourus pour les déplacements liés au travail. Néanmoins cette augmentation mérite d'être nuancée. D'abord parce qu'elle reste visiblement limitée, comme le montre le graphique ci-dessous : les utilisateurs tendent à privilégier des espaces de coworking pas trop éloignés de chez eux, même si on a vu qu'il y avait des exceptions à cette règle. Ensuite parce que, même quand les distances engendrées sont plus importantes, ce qui est souvent le cas dans les zones moins denses, cette réorganisation des lieux de travail peut s'accompagner d'une rationalisation et d'une optimisation des déplacements.

Le schéma suivant reprend ainsi l'exemple d'une enquêtée pour qui le choix du coworking a induit un « chaînage » des déplacements, c'est-à-dire un enchaînement des déplacements qu'elle effectuait auparavant en boucles à partir de son domicile :



Exemple de boucle de déplacements optimisée par du coworking – Source : Cerema (réalisation B. Vallier)

A ce propos, Martine raconte : « c'est vrai que j'ai plus de déplacements mais je m'organise beaucoup plus, j'optimise à fond mes déplacements dans une même journée. Si je viens ici, je m'organise pour voir mes clients et aller à Saint-Étienne parce que du coup je m'en rapproche. Quand je suis à domicile, je me déplace moins qu'avant » (Martine, utilisatrice de Cowork 4puissance3 à Monistrol-sur-Loire).



Source : enquête en ligne auprès des usagers du réseau de coworking de la Cordée

Conclusion

Aujourd'hui, les acteurs de l'aménagement du territoire attribuent aux tiers lieux, et aux espaces de coworking en particulier, de multiples vertus sur réduction du nombre et de la distance des déplacements. Pourtant, les quelques enquêtes qui ont essayé d'évaluer l'impact évoquent des « *contributions modestes* » et une « *incidence marginale* » (A'URBA, 2013) sur la mobilité durable et observent que, pour ceux qui travaillaient auparavant à domicile et qui cherchent à sortir d'un certain isolement, la fréquentation de ces espaces est au contraire synonyme de déplacements supplémentaires.

Les avis demeurent donc très contrastés et mériteraient d'être davantage étayés scientifiquement. Par exemple, il serait intéressant d'approfondir le lien entre le coworking et la reconfiguration des programmes d'activités quotidiennes intégrant les déplacements annexes non liés au travail et à la manière dont la mobilité se structure ou se restructure à l'échelle de la semaine.

Par ailleurs, les attendus de limitation des déplacements et plus spécifiquement de réduction des distances de déplacements semblent essentiellement tournés vers des pendulaires résidant dans les territoires périurbains et ruraux (ce sont eux qui font effectivement le plus de kilomètres pour se rendre sur leur lieu d'emploi). Or le développement d'espaces de coworking semble pourtant être encore assez limité sur de tels territoires en raison de la faiblesse de leur viabilité économique.

Enfin, il est important de rappeler que les espaces de coworking accueillent différents profils de travailleurs et que les salariés télétravailleurs ne représentent qu'une minorité d'entre eux. Or, si l'on souhaite que les espaces de coworking contribuent plus fortement à une politique de mobilité durable, ce sont bien ces salariés travailleurs qu'il faut chercher à y attirer dans la mesure où ils sont porteurs des plus gros gisements en termes de réduction des distances parcourues. Mais est-ce vraiment ce que recherchent ces télétravailleurs, qui semblent plus en recherche de tranquillité que d'interactions sociales lors de leurs journées de télétravail ? En outre, si l'objectif principal est la réduction des distances parcourues, ne serait-il pas encore plus intéressant d'inciter à la pratique du télétravail à domicile en veillant à ce que cela ne se traduise pas par un isolement des personnes concernées.

Et s'il apparaissait que les espaces de coworking n'apportent au final qu'une contribution modeste voire marginale aux problématiques de mobilité, cela signifierait-il pour autant qu'il n'y aurait rien à gagner à leur développement ? A cette question, la réponse est assurément négative, tant la plus-value qu'ils sont susceptibles d'apporter aux territoires quels qu'ils soient, denses ou moins denses, porte aussi sur d'autres plans : le soutien qu'ils apportent à l'innovation, leur participation au développement économique local, à la revitalisation des territoires et à la cohésion sociale, qui sont assurément des sujets aussi importants que ceux des déplacements.

Bibliographie dossier Coworking & Mobilité

OUVRAGES, RAPPORTS, ARTICLES

- Actinéo, 2017, *Travail, espace et temps. Nouvelles équations, nouveaux enjeux*, baromètre Actinéo 2017 de la qualité de vie au bureau, 72 p. [actualisation prévue en avril 2019]
(http://www.actineo.fr/sites/default/files/barometre_actineo_2017.pdf)
- ADEME, 2015, *Évaluation de l'impact du télétravail & des tiers-lieux sur la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et sur l'organisation des entreprises*, 209 p. + annexes
- Burret Antoine, 2015, *Tiers-lieux et plus si affinités*, FYP éditions, 175 p.
- Caisse des dépôts, 2015, *Guide à usage des collectivités locales, télécentres et tiers-lieux*, 78 p.
(<https://www.caissedesdepots.fr/telecentres-tiers-lieux-un-guide-pour-les-collectivites-locales>)
- CEREMA, 2017, *Le développement des services dans les gares TER. Premiers enseignements d'expériences locales*, Edition Cerema, Collection Expériences & pratiques.
- CGET, 2015a, « Le télétravail : des avantages pour les entreprises, les travailleurs et les territoires », *En Bref* # 10, décembre 2015, 4 p.
(<https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-10-cget-12-2015.pdf>)
- CGET, 2015b, *Étude sur les opportunités des territoires à développer le télétravail, modélisation des gains pour les individus, les entreprises et les territoires*, rapport final (étude Idate, Citica, Econum), 45 p. (<https://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/etude-sur-les-opportunites-des-territoires-a-developper-le-teletravail-modelisation-des-gains-pour-les-individus-les-entreprises-et-les-territoires>)
- CITICA, 2016, *Aménager son territoire avec les tiers-lieux de travail*, mai 2016, Territorial éditions, 130 p.
- France Stratégie (Marcel Lepetit & Alain Maurice), 2016, *Déplacements pendulaires, télétravail et tiers lieux d'activité : un enjeu et un outil stratégique pour ressourcer les territoires, améliorer la qualité de la vie et la productivité*, note, juillet 2016, 8 p. (<http://francestrategie1727.fr/wp-content/uploads/2016/02/contribution-ml-et-am-deplacements-pendulaires-et-tiers-lieux.pdf>)
- Genoud Patrick, Moeckli Alexis, 2010, « Les tiers lieux, espaces d'émergence et de créativité », *Revue économique et sociale*, n°2, pp.25-33 (<http://www.ot-lab.ch/?p=3023>)
- Liefooghe Christine, 2018, « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, économie, société*, 2018/1 (vol. 20) p.33-61.
- Marzloff Bruno, 2013, *Sans Bureau Fixe. Transitions du travail, transitions des mobilités*, FYP éditions, 95 p.
- Mission Coworking, 2018, *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble, Tiers-lieux, un défi pour les territoires*, 263 p.
(www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/rapport_mission_coworking_-_faire_ensemble_pour_mieux_vivre_ensemble_light.pdf)

Moriset Bruno, 2011, « Tiers-lieux de travail et nouvelles territorialités de l'économie numérique : les espaces de coworking », communication présentée au colloque *Spatialités et modernité : lieux, milieux et territoires*, Pau, 13-14 octobre 2011

Moriset Bruno, 2011, *Développer l'économie numérique dans les territoires ruraux français : une ère nouvelle pour les télécentres ?*, 18 p. (https://zevillage.net/wp-content/uploads/2011/01/Telecentres-ruraux_Moriset_10-01-2011.pdf)

Moriset Bruno, 2011, *Les télécentres dans les territoires ruraux français. Essai d'évaluation*, note de recherche, 24 mars 2011, 9 p.

Oldenburg Ray, 1989, *The Great Good Place : Cafes, Coffee Shops, Community Centers, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You through the Day*, New York, Paragon House, 338 p.

ÉTUDES LOCALES, GUIDES DE COLLECTIVITÉS

AURBA (Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine), 2013, *Mailler le territoire en tiers lieux ? Étude qualitative et quantitative des usages potentiels en Aquitaine*, rapport d'étude, 120 p. (<https://www.aurba.org/productions/mailler-le-territoire-en-tiers-lieux/>)

AUEG (Alliance université entreprise de Grenoble), 2015, *Les Tiers-lieux d'activité* (rédaction Karine Pouliquen), 24 p. (<https://auealpes.files.wordpress.com/2016/09/29-10-2015-dossier-de-synthecc80se-aueg-tiers-lieuxv10.pdf>)

Crocis (observatoire de la CCI Paris Île-de-France), 2016, *Espaces de coworking et télécentres : le nouveau marché des tiers-lieux collaboratifs en Île-de-France* Les cahiers du Crocis, n°40, 40 p. (<http://www.cci-paris-idf.fr/etudes/organisation/crocis/economie-sectorielle/services/espaces-de-coworking-et-telecentres-le-nouveau-marche-des-tiers-lieux-collaboratifs-en-ile-de-france-crocis>)

Grand Lyon – La Métropole, 2016, *Tendances et nouveaux modes de travail. Coworking. Pourquoi ? Comment ? Où ? Mettre en place un espace de coworking*, 59 p. (<https://www.millenaire3.com/publications/guide-pour-mettre-en-place-un-espace-de-coworking>)

Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France, 2017, *Les tiers lieux : de nouveaux espaces pour travailler autrement*, Note rapide n°755, 6 p. (https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1399/NR_755_web.pdf)

Métropole Européenne de Lille, 2016, *Adopter le télétravail : Guide pratique à destination des employeurs et des salariés du territoire de la Métropole Européenne de Lille*, CCI Grand Lille, MEL, CGPME Nord, ARACT Nord-Pas-de-Calais, CCPC, CFE-CGC, CFTC.

Mission Bassin minier Nord-Pas-de-Calais, 2017, *Actes du séminaire « Télétravail et tiers-lieux. Quels enjeux et stratégies territoriales pour les collectivités ? » du 21 mars 2017*, 24 p. (www.missionbassinminier.org/typo3conf/ext/in_docs/dl.php?id=345)

Parcs naturels régionaux de France, 2017, *Les parcs naturels régionaux, des territoires d'innovation pour le développement des Tiers Lieux*, 52 p. (https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/tiers-lieux_-_avril_2017.pdf)

Relais d'entreprises, 2016, *Implantation d'un tiers-lieu*, rapport pour le Pays Vichy Auvergne, 117 p.
(<http://www.paysvichyauvergne.com/contenu/fck/Rapport-d-etude-Pays-Vichy-Auvergne-22juin16-corrige-Vf-bd.pdf>)

SITES INTERNET

Portail de la médiation numérique : http://www.mediation-numerique.fr/actualite_fablab-tiers-lieux-hackerspaces-makerspaces-espaces-de-coworking...-comment-sy-retrouver_62.html)

<http://www.cocotte-numerique.fr>

<http://coworking.grandlyon.com/>

<http://movilab.org/>

<http://troquet-numerique.org/>

<https://www.neo-nomade.com/>

<http://www.la-cordee.net/>

<http://www.neopole.fr/en-savoir-plus/histoire-des-ca/>

<http://zevillage.net/2014/02/les-dates-cles-du-coworking/>